

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 Octobre 2016

L'an deux mil seize et le dix-sept octobre à 18 heures.

Le conseil municipal de la Commune de CERESTE a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, sous la présidence de Gérard BAUMEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents à cette assemblée : 11 membres.

Procurations : d'Alazaïs DUNGELHOEFF à Gérard BAUMEL et de Line ARNAUD à Pierrette FRIMAS.

Absents excusés : Jean-Louis de BOISSEZON et Laure ROSTAN D'ANCEZUNE.

Secrétaire de séance : Jean-Marie WILLOCQ

Date de la convocation : 12 octobre 2016

[Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 octobre 2016.](#)

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Mise en accessibilité PMR et rénovation de la piscine municipale – demandes de subvention Etat – Région PACA et Conseil Départemental

Questions diverses

1. mise en accessibilité PMR et rénovation de la piscine municipale – demandes de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le coût prévisionnel des travaux de mise en accessibilité PMR et de rénovation de la piscine municipale.

Le Coût total du projet est estimé à **212 285 € HT** par le bureau d'études en charge de l'étude de faisabilité.

M. le Maire précise que le détail des types de dépenses par poste de travaux sera précisé au terme de l'appel d'offre.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- **ACCEPTE** le Plan de Financement suivant :

Montant des projets HT	212 285,00 €
Subventions attendue (80 %)	169 830,00 €
Fonds propres (20%)	42 455,00 €

- **DETAILLE** le Plan de Financement ci-dessous :

Subventions sollicitées	Montant HT	% financement de l'opération
Etat : Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL)	84 914 €	40,00%
Région PACA	63 686 €	30,00%
Conseil Départemental	21 230 €	10,00%
Total :	169 830 €	80,00%

Autofinancement de la commune	42 455 €	20,00%
--------------------------------------	-----------------	---------------

- **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible de :
 - L'Etat via le SIPL,
 - La Région PACA,
 - Le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique de mise en accessibilité des équipements publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les dites subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.